

8 MARS 2018 (Journée internationale des Nations Unies pour les droits fondamentaux de la femme) !

Après ma précédente contribution relative à la nécessaire révision d'une pensée philosophique trop souvent misogyne = que puis-je ajouter pour cette journée internationale du 8 mars ? ? D'ailleurs, cette contribution fut publiée par le groupe éducateurs des Nations Unies.

Depuis que l'ONU, a fait de cette date celle de la célébration de l'engagement pour les droits fondamentaux de la femme, les années sont passées. Le risque : est celui que cette date devienne un rituel formel du calendrier, mais en perdant son sens d'engagement pour le contenu.

En effet, encore au XXI e siècle, des situations dramatiques existent de par le monde où les droits fondamentaux de la femme sont ignorés, bafoués, avec parfois de sévices physiques et psychologiques.

Sans parler de l'obscurantisme religieux d'autant plus lorsqu'il en arrive à supprimer des vies ou à altérer les droits fondamentaux de la femme en imposant des normes qui bafouent le respect de sa dignité et de sa réalité psycho- biologique ainsi que son évolution portée par les progrès scientifiques et ceux concernant la conscience.

Cependant, même dans les pays développés et notamment ceux du camp occidental, le combat pour l'égalité des droits, contre les discriminations reste à l'ordre du jour.

Malgré des lois, règlements, des accords d'entreprises et de branches, des accords nationaux interprofessionnels, parfois des quotas imposés dans certaines situations, les salaires des femmes et leur accès à certaines responsabilités restent compliqués et souvent infériorisés.

Normalement, la loi, la réglementation et selon, ont deux spécificités : celle de régulariser des acquis sociétaux en les fixant dans la loi et la réglementation, soit : elle servent d'instance, d'alerte ou de mise en demeure pour compenser une anomalie ou des discriminations constatées.

Comment expliquer la persistance de ce décalage ?

Je l'ai exprimé il y a quelques années dans une contribution, même parmi de grands philosophes et scientifiques, ceux qui maîtrisaient le savoir de leur temps, nombre d'entre eux étaient misogynes.

Certes, je ne suis pas un adepte de la théorie du genre, celle dans sa version exacerbée qui laisse entendre que l'être humain choisit sa liberté d'appartenance à un sexe, de décider, s'il devient homme ou femme. C'est une Thèse expliquant la construction de l'identité sexuelle à partir de facteurs non biologiques.

En mettant en lumière cette distinction entre « nature » et « culture », la théorie du genre a contribué à démanteler des mythes solidement enracinés sur la différence entre les sexes et sur les fonctions et les valeurs attribuées à chacun d'eux ; elle a en outre, attiré l'attention des historiens sur la manière dont ces images et ces représentations furent créées.

Or, selon mon approche de la construction humaine : A la naissance, il y a les conditions psycho- biologiques qui sont celles de possibilité, mais ensuite : l'être qui devient personne se construit par une biographie qui contribue à l'individualité spécifique, qui est modelée par des rapports sociaux objectifs dans une situation historique donnée.

Ainsi : il n'y a pas : soit une nature, soit une culture = mais les deux !

Nature et culture : Ceci, car les conditions psycho- biologique à la naissance sont des conditions de possibilité, et ensuite : telle ou telle dans sa singularité, est modelée par ses rapports sociaux objectifs durant l'enfance et l'adolescence, puis, au passage à l'âge adulte se constitue une biographie durant le reste de son existence. C'est pourquoi dans son ouvrage le deuxième sexe Simone de BEAUVOIR pouvait déclarer : » On ne naît pas femme ; on le devient ! «

La reproduction dans l'espèce humaine est sexuée, c'est-à-dire qu'elle repose sur la formation d'une cellule-œuf résultant de la fécondation, c'est-à-dire de la fusion d'une cellule reproductrice femelle, l'ovule, avec une cellule reproductrice mâle, le spermatozoïde. La principale caractéristique de la reproduction sexuée est de donner naissance à des descendants génétiquement différents entre eux et différents de leurs parents. Seuls les vrais jumeaux (jumeaux monozygotes) font exception et sont semblables entre eux sur le plan génétique car ils résultent de la séparation précoce de l'embryon en deux parties identiques.

Jusqu'aux années 1875, il était communément admis que l'homme était le seul responsable de la fécondation : la femme n'étant qu'un réceptacle : Il a fallu les découvertes scientifiques de la fin du XIXe siècle pour démontrer ce qui est expliqué ci-dessus.

Ceci hélas, contribua à la pensée que l'homme était supérieur, qu'il devait s'occuper des activités extérieures de représentation et de vie sociale pécuniaire et civique du couple, et que la femme était vouée à la maternité et aux activités ménagères et intérieures.

Présentement encore, dans quelques lieux de par le monde des femmes sont excisées, contraintes au mariage sans pouvoir librement choisir leur conjoint, et quelquefois lapidées.....

Certes, il existe des situations lesquelles, (et seulement dans certaines situations psycho- biologiques), qui font que des individus sont mal à l'aise dans leur appartenance sexuelle et par le transformisme, et la science médicale, évoluent vers l'autre sexe, mais cela reste des situations minoritaires et qui correspondent à certaines situations de possibilités et de situations particulières physiques et psychologiques.

En effet, la réalité de l'acte chirurgical sans aucun antécédent dans l'histoire concerne principalement le transsexualisme pour des raisons thérapeutiques. Les justifications de cet acte peuvent être différentes selon les patients, d'autant plus que les résultats opératoires n'offrent pas les mêmes résultats ; la phalloplastie n'a pas l'équivalent esthétique et fonctionnel de la vaginoplastie). La chirurgie de féminisation faciale peut constituer une étape majeure pour les personnes concernées.

Chez l'adulte, elle ne se fait que sur demande du patient. Une évaluation psychologique soigneuse est réalisée afin de s'assurer de la solidité de la demande. Dans tous les cas, un traitement hormonal est mis en route longtemps à l'avance (destiné à faire apparaître certains caractères sexuels secondaires) et le patient doit vivre en tant que personne du sexe opposé pendant un certain temps, afin de conforter la demande.

Chez l'enfant, une chirurgie peut être proposée dans certains cas d'hermaphrodisme.

Dans la pratique médicale actuelle, un diagnostic est nécessaire pour bénéficier du processus de réattribution sexuelle. Dans la classification internationale des maladies, le diagnostic est connu sous l'appellation de transsexualisme. Le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux le nomme dysphorie de genre dans la 5e version. Bien que le diagnostic soit exigé pour déterminer la nécessité médicale d'une telle intervention, certaines personnes diagnostiquées n'ont pas le souhait de réaliser la totalité, ou certaines parties, du processus de réassignation sexuelle, notamment la chirurgie génitale ; ils ne peuvent également pas être des candidats appropriés pour une telle intervention.

Dans les situations habituelles de la détermination sociale des caractéristiques d'un sexe, plutôt que des séparations artificielles proposées par des propos du type : sexe fort, sexe faible, ou sexe supérieur ou inférieur, propagés pour perpétuer la domination masculine, il existe certes : des différences morphologiques et psychologiques, qui peuvent favoriser des inclinaisons librement consenties vers tel ou tel métier ou sport....

Exemples : encore aujourd'hui, même si l'écart s'est réduit, les performances masculines pour le 100 mètres, le 5000,...Le saut en hauteur, le lancement du poids, etc.....sont supérieures en moyenne pour des athlètes similairement entraînés. Cependant, il faudrait aussi faire des recherches afin de savoir dans tel pays : quand les femmes ont été autorisées à pratiquer telle discipline identique par rapport aux hommes : souvent, c'est bien après !

L'éducation parentale, puis scolaire, ont certainement contribué à cette séparation artificielle étant elles –mêmes insérées dans un état donné de rapports sociaux objectifs correspondant aux idéologies et mœurs du temps pour lesquelles les conceptions religieuses et les pratiques culturelles ont tenu un rôle.

Durant longtemps, par exemple, dans les jeux : les filles étaient vouées à ceux de la poupée et de la marelle, et les garçons eux à ceux des billes, des osselets et de la bataille. Il est urgent que le système scolaire dès la maternelle dispose des moyens humains et pédagogies pour expliquer que si l'humanité à 2 composantes de sexe féminin et masculin ,il n'y a pas domination de l'un sur l'autre mais différenciation motivant pour le respect et l'égalité de traitement de tout le genre humain :l'Homo sapiens !

Présentement, on peut le constater : avec l'accès au numérique, là où les technologies sont utilisées dès l'enfance et l'adolescence, on voit des filles comme des garçons taper sur un clavier, sinon, avoir l'adresse tactile sur le téléphone portable.

Certes, il est ce constat de métiers plus fréquemment féminin : caissières, infirmières, enseignantes dans le primaire...avec souvent cette caractéristique de rémunérations faibles : malgré tout, de plus en plus des fonctions se féminisent : chauffeur de cars ou d'autobus, ingénieur, Chef d'entreprise, médecin,....Les femmes sont majoritaires dans les emplois de la sécurité sociale, dans ceux des chèques postaux ,dans les banques, assurances... Elles excellent dans les métiers d'adresse et de rapidité du geste et de l'esprit. Cependant, la robotisation qui va s'accélérer, va modifier certaines organisations du travail et du recrutement, et poser de fait : la question de la juste place des femmes dans la vie sociale, ceci, car elles sont fréquemment dans des métiers moins bien rémunérés et plus précarisés.

Dans certaines filières où se pratique une certaine mixité, parfois, le taux de réussite aux examens est supérieur côté féminin que masculin. Ensuite, la femme devrait partout sur notre planète décider librement d'être mère en donnant la vie, et si tel est le cas, cette caractéristique : « en moyenne » fait que la femme est plus apaisée et moins guerrière que l'homme.

Bien entendu, et hélas l'accès aux fonctions dirigeantes de grand groupe, de parlementaire ou comme Chef d'Etat (même s'il y a des évolutions), reste plus difficile et ne correspond pas à la réalité que l'humanité a 2 composantes de sexe féminin et masculin. La domination masculine subie demeure !

Cependant, ce constat encore actuel, ne résulte nullement d'une supériorité intellectuelle masculine, mais l'énorme répétition de génération en faveur de l'accès au savoir et au pouvoir de domination masculine a créé comme une sorte de patrimoine d'avoir et de pouvoir.

En effet, l'accès des femmes à la vie publique, à la responsabilité électorale a été entravé longtemps par l'inégalité du droit d'accès au vote et à la représentation dans la sphère publique.

Alors : transformer cela passe par une volonté politique, des actes forts, et surtout par une transformation des consciences : cependant, pas d'illusion excessive ! Si les femmes se dressent, prennent en main le combat pour l'égalité et contre les discriminations, le temps gagné sera supérieur à celui de la croyance en la bonne volonté naturelle des hommes dont beaucoup se complaisent au-delà des discours dans la situation actuelle.

L'éducation à cette égalité de droits et de devoirs se fait dès l'éducation parentale et scolaire. Ensuite, il y faudra des actes forts et surtout contrôlés dans leur application par la puissance publique et les sphères professionnelles.

Des disciplines comme l'anthropologie et l'éthologie devraient aider à ce combat de notre temps. Dans la comptabilité nationale : l'apport de l'activité féminine devrait être chiffré comme contribution à la vie sociale.

Oui : comme ARAGON et Jean FERRAT = j'écris et je chante « la femme est et reste l'avenir de l'homme. »

Pour ma part, j'ai précisé cette réalité par ce poème court :

« La femme est celle

Pour laquelle être homme

Est un effort et un défi

Sans fin

Les notions de soi- disant supériorité d'un sexe justifiant les inégalités, servant de base aux théories sexistes continuent d'alimenter les chroniques mondaines .

Or, l'histoire sociale des hommes et des femmes, n'est jamais que celle de leur développement individuel.

Egalement de MARX dans les manuscrits de 1844, à Simone DE BEAUVOIR,... à Judith BUTLER (Défaire le genre : éditions d'Amsterdam, 2006), il apparaît clairement, que la question des femmes, est essentiellement la question des hommes. La Clé de la féminité se trouve dans la relation historique avec la masculinité. Certes, les longs et douloureux combats de féministes accentuent l'événement de la prise en compte de leurs droits fondamentaux ; cependant également, leur émancipation passe par la transformation des mentalités et pratiques masculines pour une émancipation globale du genre humain.

Dans son livre : "L'Homme" éditions La Dispute, 2008/2009, Lucien SEVE peut écrire, je cite : "en utilisant le concept néologique de juxta structure : bien qu'ils soient déterminés fonctionnellement par l'ensemble des rapports sociaux, les individus, ne surgissent pas sur cette base, mais sont en quelque sorte engrenés latéralement en elle, sans y avoir leur source..."

Ainsi, dire qu'est-ce que l'homme ou la femme "questions inlassables, questions piégeuses, car l'Homme avec un grand H n'existe pas, mais existe l'espèce humaine homo Sapiens, toujours déclinée en monde sociaux et destins individuels, singuliers, dans leurs réalités géographiques, culturelles.....

A propos de l'actualité en 2018 :

En France, en étant payées 15,8% de moins que les hommes à poste égal, de même avec un niveau de diplôme supérieur, les femmes ont travaillé en fait gratuitement en 2017 à partir du 3 novembre à 11H44.

L'année 2016, le newsletter de l'association « Les glorieuses » selon les mêmes calculs d'Eurostat, pour ne pas être pénalisées par rapport à leurs collègues de travail masculins, elles auraient dû arrêter de travailler le mardi 7 novembre 2016 à 16H34. Les femmes perçoivent davantage de petites retraites .Ceci car souvent elles ont moins cotisées avec des carrières plus

courtes qui s'expliquent par le temps des maternités, congés parentaux pour l'éducation, etc.

Depuis l'affaire du producteur hollywoodien américain qui imposait un droit de cuissage aux femmes pour leur parcours artistiques, les langues se sont déliées, une sorte de révolution copernicienne des mentalités est en cours et s'impose.

Le slogan « Balance ton porc » a reflété cette libération de la parole des attitudes.

A contrario de femmes, dont certains noms connus comme celui de l'actrice Catherine DENEUVE, qui en son temps, signa la célèbre tribune des salopes dans le *Nouvel Observateur* pour le droit à l'avortement, s'inquiètent du risque de dérives, transformant le simple dragage ou plaisanterie en guerre des sexes.

Personnellement, je ne suis pas étonné, ni surpris par cette évolution sociétale majeure ! Qu'il y ait quelques excès en sens inverse : c'est inévitable ! Après des siècles, pour ne pas dire des millénaires de domination masculine qui ne choquaient pas grand monde, présentement, il y a cette vaste clameur d'indignation qui appelle des actes de transformation.

L'un, et certes pas le seul moyen de régler progressivement ce type de situation sera celui du respect de l'égalité professionnelle au travail et dans la vie publique. Celui-ci respecté, des tentatives de domination masculine, sexiste, seront altérés si concrètement il n'y a pas de supériorité ou domination établie imprégnant les corps et les esprits.

Par exemple, dans l'entreprise ou autre activité professionnelle impliquant divers acteurs, si une femme a la conviction, mieux la certitude, que son salaire est dévalorisé pour la même activité qu'un collègue homme, elle et ou son organisation syndicale choisie devrait pour voir déclencher un droit d'alerte, lequel, lui-même, déclencherait automatiquement une réunion paritaire entre la Direction de l'entreprise ou secteur concerné et les représentants du personnel ou du milieu concerné avec obligation de résultat.

Après le temps de l'indignation vient celui de l'action !

Certes, ces dernières années, de nombreuses lois ont été édictées mais plus ou moins appliquées faute de contrôle, et de volonté et moyens d'application. **Pour remédier à des dizaines de siècles de domination masculine, il faut un temps suffisant de contraintes organisées.**

Si le chef d'entreprise ou autre ne modifiait pas la situation rencontrée, la personne concernée et sa représentation du personnel, saisiraient les services de la main d'œuvre pour la saisine juridique de l'obligation et de sanctions pénales. Cette procédure serait plus longue, mais permettrait un contrôle et un recensement des situations. S'il s'avérait que ce recours est trop lourd, la personne et la représentation du personnel saisiraient directement le juge. Si nécessaire, les moyens alloués à la justice et à

la formation des juges sur ce type d'affaire se devraient être décuplés à la hauteur de cet enjeu sociétal.

Autres réflexions : Je suis favorable au développement et à l'encouragement du congé paternité = l'un des moyens pouvant faire avancer l'égalité professionnelle homme/femme. Il faut en définir les conditions, prévoir le budget en conséquence. Il convient d'analyser les premières expériences réalisées en consultant les hommes et leurs employeurs qui ont ouverts cette possibilité. Egalement envisager l'avenir après consultation des organisations patronales et syndicales de salariés ainsi que des psychologues et sociologues spécialisés.

Je ne suis pas un partisan des quotas : je préfère la conviction par l'argumentation. Cependant, depuis des siècles, nous sommes face à cette réalité que l'une des deux composantes de l'humanité de sexe féminin ne connaît pas l'égalité des droits.

Pour accélérer la transformation des mentalités, des habitudes, par une période transitoire et sur certains domaines : il faut des incitations fortes, voire imposées. A titre d'exemple : cela peut-être pour la place des femmes dans les conseils d'administration de groupes, sur les listes électorales lors de certaines consultations, dans les Ministères, etc.

52% des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie. C'est plus d'1 femme sur 2. Par ailleurs, 1 femme sur 5 déclare subir ou avoir subi du harcèlement sexuel sur son lieu de travail.

Pourtant, 82% des employeurs n'ont toujours pas mis en place de mesures de prévention contre le harcèlement sexuel. Cela peut changer. Le 7 mars, le gouvernement devrait présenter son projet de loi sur l'égalité. Mais aucune mesure ne concernera les violences au travail.

- Dans chaque commissariat de police de villes de plus de 10.000 habitants une cellule d'accueil spécialisée devrait pouvoir recevoir les dépôts de plaintes pour coups, menaces, insultes ...Et favoriser dès le moindre petit incident la dépose de mains courantes servant de points d'appui à des investigations ultérieures. Ceci passera sur 2 législatures par des recrutements adaptés et formés budgétisés.

- La formation et le recrutement de magistrats spécialisés devront être programmés sur 10 ans accélérant les décisions judiciaires, la rapidité et le traitement des plaintes.

- Une initiative expérimentale sera à réaliser en 2019 :

- Dans les grandes et moyennes entreprises et par secteur géographique en regroupant des petites et TPE, des réunions de salariés devraient se tenir

2 fois par an, chacune sur une durée de 1H30, sur le sujet avec des psychologues, juges, policiers, représentants d'associations qualifiées et d'un représentant habilité de la Ville recevant cette présentation/débat.

La première séance traiterait des principes et des raisons de ce type d'information/débat.

La seconde Traiterait de cas concrets et des sentences délivrées ainsi que des reconversions sociales.

Copyright Guy CREQUIE

Poète, écrivain français observateur social à finalité philosophique